



Envoyé en préfecture le 28/05/2019

Reçu en préfecture le 28/05/2019

Affiché le

SLOX

ID : 025-212500565-20190516-CM160519_1717-DE

EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 16 mai 2019

Le Conseil Municipal, convoqué le 9 mai 2019, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN (jusqu'à la question n° 20 incluse), Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZÉ, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Yves-Michel DAHOUI, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n° 44 incluse), M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (jusqu'à la question n° 23 incluse), Mme Catherine THIEBAUT, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Sophie PESEUX, Mme Christine WERTHE.

Secrétaire :

M. Christophe LIME.

Absents :

M. Gueric CHALNOT, M. Pascal CURIE, Mme Danielle DARD, Mme Myriam EL-YASSA, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Gérard VAN HELLE, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Mina SEBBAH, M. Julien ACARD, M. Philippe MOUGIN.

Procurations de vote :

M. Frédéric ALLEMANN à Mme Anne VIGNOT (à compter de la question n° 21), M. Pascal CURIE à M. Jean-Louis FOUSSERET, Mme Danielle DARD à M. Dominique SCHAUSS, Mme Béatrice FALCINELLA à Mme Danielle POISSENOT, Mme Karima ROCHDI à Mme Catherine THIEBAUT (à compter de la question n° 3), Mme Ilva SUGNY à M. Nicolas BODIN (à compter de la question n° 24), M. Gérard VAN HELLE à M. Eric ALAUZET, M. Jacques GROSPERRIN à M. Ludovic FAGAUT, M. Michel OMOURI à Mme Christine WERTHE, Mme Mina SEBBAH à M. Pascal BONNET.

OBJET : 17 - Bibliothèques - Convention de pôle associé documentaire de la BnF avec la Ville de Besançon en 2019

Délibération n° 2019/005674

Bibliothèques

Convention de pôle associé documentaire de la BnF avec la Ville de Besançon en 2019

Rapporteur : M. l'Adjoint BONTEMPS

	Date	Avis
Commission n° 6	30/04/2019	Favorable unanime

La BnF propose une convention cadre pour officialiser son partenariat avec la bibliothèque municipale de Besançon pour l'année 2019. Un des objectifs poursuivis est «d'attribuer, sur son budget, des subventions à des personnes publiques ou privées qui réalisent des études, recherches ou travaux dans le cadre de l'accomplissement de ses missions».

La bibliothèque municipale est concernée en 2019. En effet, elle a numérisé les publications des sociétés savantes qu'elle possède dans ses collections et la BnF souhaite exploiter ces images dans sa bibliothèque numérique GALLICA pour compléter sa collection des sociétés savantes françaises.

La BnF est prête à financer la moitié du travail nécessaire pour mener à terme ce projet. L'agent sera chargé de la reprise des données qui ne sont pas conformes aux normes de GALLICA, de la numérisation de certaines pages manquantes, de la réinsertion de celles-ci dans les fichiers numérisés et de l'établissement de tables de correspondance entre les pages des publications et les fichiers numériques.

La subvention couvrira la moitié du salaire d'un agent contractuel sur 3 mois en 2019.

Le montant de la subvention sera fixé par décision de la Présidente de la BnF, dont une copie sera adressée au partenaire pôle associé. La Ville s'engage à présenter au plus tard le 31 mars 2020 un compte rendu financier de l'opération, arrêté au 31 décembre 2019, pour laquelle la subvention a été sollicitée.

La subvention sera versée en 2020 et imputée en recettes sur la ligne 74.321.74718.45000.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer la convention,
- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à encaisser la subvention de la BnF.

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,



Danielle DARD.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 50

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0